

MOTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*PORTANT CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EN VUE DE L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

À la demande du président,

Vu les statuts d'Alumni ICR, et notamment les articles :

- IX relatif à l'assemblée générale,
- X relatif au conseil d'administration,
- et XVIII relatif aux dispositions transitoires ;

Considérant que le conseil d'administration visé au II de l'article XVIII aura mené à bien les tâches requises dans la période de quatre mois définies par les statuts ;

Considérant ainsi qu'il convient de clore la période transitoire prévue par les statuts ;

Considérant par suite qu'il convient de procéder à l'élection du nouveau conseil d'administration ;

Le conseil d'administration DÉCIDE ce qui suit :

Article 1^{er}. — Les adhérents d'Alumni ICR, qui se sont régulièrement acquittés de leur cotisation avant le 4 janvier 2020, sont convoqués en assemblée générale le samedi 11 janvier 2020 à partir de 10 heures dans l'amphithéâtre de l'Institut catholique de Rennes.

Article 2. — La possibilité ouverte au 4^o du IV de l'article IX des statuts de procéder à un scrutin numérique à distance est écartée.

Article 3. — À l'exception de l'article 2 de la présente motion, les conditions d'organisation du scrutin, notamment la mise en œuvre d'un vote par procuration, sont déterminées par motion du conseil d'administration avant le 4 janvier 2020.

Fait à Clichy-la-Garenne,

Le samedi 14 décembre 2019,

Le président **Adrien Champroux,**

[Certifie et signe]

Le secrétaire général **Michel Germond,**

[Contresigne]

La trésorière **Marine Lamache,**

[Contresigne]